

**DES JEUNES
QUI SERVENT
L'INTÉRÊT
DE LA FRANCE**

Préface de Jacques DUCLOS

Il était urgent et indispensable de rassembler et de publier les lettres de jeunes soldats qui, en s'élevant contre la guerre d'Algérie, ont fait preuve à la fois de courage et de clairvoyance politique en un temps où des gouvernants bornés croient encore que le dernier mot restera à la force des armes.

Depuis plus de quatre ans, la guerre d'Algérie se poursuit, implacable et sans issue militaire possible. Une armée peut battre une autre armée, mais elle ne peut venir à bout d'un peuple.

La montée de De Gaulle au pouvoir, avec l'aide de Guy Mollet et de la direction du Parti Socialiste, avait fait croire à bon nombre de Français et de Françaises que la guerre d'Algérie allait finir rapidement, mais les faits dans leur brutalité anéantissent chaque jour un peu plus ces espérances.

Certes, le gouvernement De Gaulle, qui songe à l'exploitation des richesses du Sahara par des sociétés capitalistes françaises et par d'autres sociétés capitalistes américaines, anglaises, allemandes, etc., voudrait bien que la tranquillité règne en Algérie, mais la paix qu'il envisage c'est celle de la capitulation sans condition.

L'exigence d'une telle « paix gaulliste » ne signifie rien d'autre que la continuation de la guerre avec la terrible accumulation de haines que cela va entraîner pour notre pays dans l'ensemble du continent africain et bien au-delà.

L'isolement inévitable auquel la poursuite de la guerre d'Algérie va acculer la France s'est manifesté au cours de la dernière réunion de l'O.N.U., lorsque les Etats-Unis se sont abstenus dans le vote de la motion sur l'Algérie, afin de ne pas voir rejaillir sur eux l'inimitié parfaitement compréhensible qui dresse les peuples arabes et l'ensemble des peuples coloniaux ou récemment libérés contre le colonialisme français.

La France se trouve donc placée devant la sombre perspective d'une guerre d'Algérie appelée à durer et dont les officiels s'efforceront de cacher au peuple la tragique réalité qui s'inscrit dans les télégrammes envoyés à des familles pour leur annoncer la mort d'un jeune soldat, allongant la liste des victimes d'une politique stupide et criminelle.

On nous parle de grandeur française et la politique suivie conduit notre pays non pas à un renouveau de grandeur, mais à la perte à terme de toute son influence sur le continent africain. On voit en somme se préparer en Afrique, à partir de la poursuite de la guerre d'Algérie, une sorte de répétition de ce qui s'est produit en Extrême-Orient avec la guerre du Viet-Nam.

Il serait humiliant pour notre peuple qu'on puisse à l'étranger le considérer comme unanimement acquis à la politique de force et ceux qui, depuis des années, luttent pour la paix par la négociation ont conscience d'agir à la fois en patriotes clairvoyants et en civilisés respectueux du droit des peuples.

La grande fierté de la France est qu'en un moment où la violence est déchainée sur la malheureuse Algérie, de jeunes patriotes français, de jeunes soldats aient élevé la voix pour dire simplement, courageusement, **NON** à la guerre d'Algérie.

Quand Alban Liechti écrivit à M. René Coty, Président de la République : « *Je veux être fidèle aux traditions françaises de lutte pour la liberté et la justice* », son langage était celui d'un patriote, celui d'un homme attaché à la noblesse d'un grand idéal.

Et quand ce même Alban Liechti ajoutait, refusant de participer à la guerre contre le peuple algérien : « *C'est l'amitié entre Français et Algériens que je veux défendre* », il se montrait infiniment plus soucieux que nos gouvernants, de l'avenir des rapports entre la France et l'Algérie, rapports qu'il considérait comme devant être « *librement consentis, basés sur des intérêts réciproques et le respect des droits des deux peuples* ».

C'est pour avoir ainsi exprimé son point de vue qu'Alban Liechti fut condamné à deux ans de prison, le 19 novembre 1956, mais un jour viendra où les chefs responsables de la guerre d'Algérie seront flétris par le peuple de France, tandis que celui d'Alban Liechti sera honoré par les Français et par les Algériens.

Alban Liechti a été libéré, il s'est marié et son mariage fut une manifestation de l'affection que lui témoigne notre peuple. Comme l'écrivait l'*Humanité* : « *On avait rarement vu autant de monde, autant d'affection autour d'un jeune couple* ».

Claude Despretz qui, le 1er juillet, écrivit lui aussi à M. René Coty pour lui dire : « *Je suis prêt à faire mon devoir* ».

de Français, je ne puis accepter de participer sous quelque forme que ce soit à la guerre menée contre le peuple algérien », a été condamné lui aussi à deux ans de prison, comme Alban Liechti.

Parmi les soldats protestataires dont les prises de position figurent dans cette brochure et qui sont des ouvriers, des techniciens, des employés, des paysans, il y a aussi des étudiants, tels que Serge Magnien, étudiant en architecture, et Jérôme Renucci, étudiant en droit.

Serge Magnien fut, à Metz, l'un des signataires d'une lettre adressée à M. René Coty par 177 sapeurs et gradés de son régiment pour demander le « *cessez-le-feu* » et « *l'ouverture de négociations* » en vue de résoudre le problème algérien.

Envoyé en Algérie, où il participa à des opérations de ratissage, il écrivit au Président de la République, M. René Coty : « *Je ne puis sans honte pour mon pays et son armée, accepter que l'on nous fasse jouer un rôle que d'aucuns ont tenu naguère sous un autre uniforme... Je ne refuserai jamais de faire mon devoir de Français, mais il m'est intolérable d'être contraint à des actes qui sont la négation de l'intérêt de mon pays* ».

Serge Magnien a été condamné à deux ans de prison pour crime de patriotisme par les colonialistes qui font tant de mal à la France, à son prestige et à ses intérêts présents et à venir.

D'autres noms de jeunes Français se sont ajoutés à ceux-là, des noms de jeunes Français qui ont refusé de faire la guerre au peuple algérien et qui ont été condamnés : Emile Lauransot à un an de prison, Fernand Marin et Raphaël Grégoire à quinze mois ; Léandre Létouard, Jean Vendart, René Boyer, Jean-Marie Samson, Jean Dauvergne, Étienne Boulanger, Michel Rê, Claude Voisin et Pierre Michau à deux ans ; Jacques Alexandre et Francis Renda à trois ans.

D'autres jeunes soldats dont le comportement s'est inspiré des mêmes sentiments patriotiques et anticolonialistes sont emprisonnés et en instance de jugement. Ce sont Gilbert Bleiveiss, Guy Bougerol, Marcel Cassan, Paul Lefebvre, Voltaire Develay, Pierre Guyot, Edgar Nehou, Jérôme Renucci, François Michel.

Notre solidarité affective va à ces jeunes Français, dont les parents peuvent être fiers, dont nous sommes tous fiers, car ils ont donné l'exemple du courage et du sens de l'honneur.

Ces Français sont d'ores et déjà, et ils seront encore plus demain, une sorte de trait d'union vivant entre la France, redevenue terre de liberté et d'entente entre les peuples, et l'Algérie devenue, enfin et tout simplement, l'Algérie algérienne.

Mais, en attendant, ces jeunes Français victimes de la répression, doivent être soutenus, défendus par le peuple français.

Il faut exiger tout d'abord qu'on ramène en France les jeunes soldats qui sont en Algérie, car on ne sait jamais ce qui peut leur arriver là-bas.

Comme premier résultat de la protestation populaire qui s'est élevée contre l'emprisonnement en Algérie de ces jeunes soldats, une dizaine d'entre eux ont été transférés en France et dispersés dans plusieurs villes; on peut d'ailleurs se demander pourquoi et dans quels desseins.

Il faut exiger que tous les autres emprisonnés se trouvant en Algérie, aussi bien ceux qui sont déjà condamnés que ceux qui ne le sont pas, soient rapatriés et qu'ils ne soient pas dispersés.

Le peuple de France ne saurait tolérer sans protester, comme l'exigent les circonstances, que ces patriotes soient traités comme des prisonniers de droit commun.

Les parents de Léandre Létouart, revoyant leur fils au deuxième procès qui eut lieu à Montpellier, le 4 novembre, dernier, purent constater les redoutables effets de la détention en Algérie sur sa santé.

Le père de Léandre Létouart, membre du Comité Central du Parti Communiste Français, maire d'Avion et ancien député communiste, ainsi que sa mère et la jeune femme de l'emprisonné, le retrouvèrent amaigri de 10 kilos et fatigué, mais toujours résolu à justifier son attitude.

C'est ainsi qu'on traite des soldats à qui on reproche d'avoir désobéi, alors qu'ils ont obéi à leur conscience.

Si on avait puni les officiers qui, en mai dernier, désobéirent aux ordres du gouvernement, bon nombre de généraux et de colonels auraient fait l'objet de sanctions; mais, loin d'être châtiés, ils sont décorés, glorifiés et ils font condamner des soldats patriotes dont ils ne peuvent supporter ni l'esprit civique, ni le patriotisme lucide et courageux.

En attendant que la volonté du peuple parvienne à imposer leur libération, les soldats emprisonnés doivent bène-

ficier d'un régime spécial. Loin d'avoir commis un crime quelconque, ils ont donné une leçon de patriotisme et de réalisme politique aux politiciens qui gouvernent la France sans comprendre que ce siècle est celui de la marche irrésistible des peuples vers l'indépendance.

L'attitude de ces soldats protestataires facilitera demain l'établissement de liens d'amitié entre les peuples de France et d'Algérie dans un climat nouveau, excluant tout vestige de colonisation.

Et que restera-t-il alors des généraux et des colonels du coup de force d'Alger? Que restera-t-il des députés algériens élus le 30 novembre? Il ne restera que du mépris et, pour certains qui les ont suivis, l'amertume de s'être laissé égarer.

Et il restera aussi cette constatation qu'au temps de la guerre d'Algérie les défenseurs d'une véritable politique française étaient jetés dans les prisons, cependant qu'une politique antinationale se faisait dans les palais officiels.

A nous, Français, de nous unir et d'agir en commun pour en finir avec une telle situation, pour ouvrir les portes des prisons où sont enfermés de jeunes patriotes qui sont l'honneur de la Patrie.

Jacques DUCLOS.



ALBAN LIECHTI

Jardinier

SEVRES (Seine-et-Oise)

Aîné de neuf enfants

Appelé sous les drapeaux en mars 1956, avec trente de ses camarades il adresse la lettre suivante à Guy Mollet, alors président du Conseil :

« Monsieur le Président du Con-

« A la veille de leur départ en Afrique du Nord, les soldats du 5^e régiment du génie, du contingent 56-1-A soussignés, souhaitent, en leur qualité de citoyens, que rien ne soit épargné pour parvenir dans les plus brefs délais au cessez-le-feu que recherche votre gouvernement selon vos déclarations du vendredi 23 juin à la Maison de l'Amérique Latine. »

(Suivent trente signatures dont celle d'Alban Liechti.)

Le même jour, il adresse la lettre ci-dessous au Président de la République :

« Le 2 juillet 1956.

« Monsieur le Président,

« Ma compagnie doit partir ces jours-ci en Afrique du Nord. J'ai toujours suivi les ordres qui m'ont été donnés. J'ai suivi avec attention l'instruction militaire. J'ai suivi volontairement le peloton. Je suis prêt à combattre quiconque s'attaquerait à ma patrie.

« Je veux être fidèle aux traditions françaises de lutte pour la liberté et la justice.

« Florian écrivait dans une de ses nouvelles : « Camire » :

« La guerre me fait horreur. J'admire et chéris l'homme courageux qui, si l'on vient attaquer sa femme, ses enfants, sa patrie, s'arme aussitôt, s'oppose à la mort pour le salut de

ses frères. Cet homme-là n'est point un homme de guerre comme on l'appelle fort mal à propos, c'est un homme de paix et de justice, car il combat pour l'une et pour l'autre. »

« La guerre que font nos gouvernants au peuple algérien n'est pas une guerre défensive. Dans cette guerre, ce sont les Algériens qui défendent leurs femmes, leurs enfants, leur patrie, ce sont les Algériens qui combattent pour la paix et la justice.

« C'est l'amitié entre Français et Algériens que je veux défendre.

« C'est aussi la Constitution française que je respecte, puisqu'il est dit dans son préambule : « La République française n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

« Et plus loin :

« Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires. »

« C'est pour ces raisons que je ne peux pas prendre les armes contre le peuple algérien en lutte pour son indépendance.

« En me refusant à participer à cette guerre injuste, j'entends contribuer à préserver la possibilité de rapports librement consentis, basés sur les intérêts réciproques et le respect des droits de nos deux peuples, et rapprocher le moment où la guerre fera enfin place à la négociation.

« Veuillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments d'indéfectible attachement à la République Française et à sa Constitution. »

Embarqué quelques jours plus tard en Algérie, il est versé au 228^e bataillon d'infanterie où il refuse de prendre les armes qu'on lui remet. Maintenant son refus, il est emprisonné ; transféré successivement à Fort-National dans une unité de tirailleurs, puis à Hussein-Dey où il est muté au 19^e génie.

Il est condamné, pour l'exemple, par le tribunal militaire d'Alger, le 19 novembre 1956, à deux ans de prison.

Après le cachot du centre pénitentiaire d'Alger, il connaît le bagne de Berrouaghia. Il est enfin ramené en France en mars 1957 à la suite d'une vigoureuse campagne animée par le Secours Populaire Français. Emprisonné aux Baumettes et à Carcassonne, il est enfin libéré le 18 septembre, après vingt-deux mois de détention, et conduit à Barcelonnette (Basses-Alpes) où il est affecté au 11^e bataillon de chasseurs.

— 10 —



Claude DESPRETZ

Professeur d'éducation physique
LENS (Pas-de-Calais)

Canonnier au 140 R.A. à Châlons-sur-Marne, il apprend que sa compagnie doit partir en Algérie le 15 juillet 1957. Dès le 1^{er} juillet, il écrit au Président de la République :

« Appelé à partir en Algérie pour participer à la guerre qui s'y prolonge depuis trois ans, je me trouve devant un cas de conscience en tant qu'éducateur épris des libertés humaines élémentaires et en tant que citoyen désireux de sauvegarder l'intégrité et l'honneur de la République française.

« Depuis trois ans notre pays ne cesse de s'enfoncer dans une lutte toujours plus meurtrière contre le peuple algérien. Un fossé s'est creusé entre l'Algérie et la France et risque de provoquer d'ici peu une rupture définitive.

« Les répercussions de cette guerre sur les plans moral, politique et économique sont aussi néfastes pour l'Algérie que pour la France.

« En France, toute la population laborieuse est menacée dans ses conquêtes sociales. Aux souffrances morales dues à l'envoi massif des jeunes Français en Algérie, s'ajoutent les privations, la misère croissante dues au blocage des salaires et à l'augmentation des prix et des impôts.

« Les institutions républicaines sont menacées dangereusement par des groupes factieux qui, au mépris de toute légalité, agissent avec toujours plus d'audace.

« En Algérie règne un climat de terreur qui ne fait qu'exaspérer les haines. Il n'y a plus trace de la moindre liberté démocratique. Des actes que la morale et la loi de la guerre réprouvent jettent le discrédit sur la France.

« La politique poursuivie en Algérie est contraire à l'intérêt et à l'honneur de la France, elle est contraire à l'honneur de l'armée française, elle est tourde de menaces pour les institutions républicaines de notre pays.

« Fermement attaché aux principes démocratiques qui devraient guider notre pays dans toutes ses actions, soucieux de l'honneur de notre armée et de la sauvegarde de notre dé-

mocratie pour laquelle je suis prêt à faire mon devoir de Français, je ne puis accepter de participer, sous quelque forme que ce soit, à la guerre menée contre le peuple algérien qui, selon la Constitution de la République Française, devrait accéder à la liberté de s'administrer lui-même et de gérer démocratiquement ses propres affaires. »

Le lendemain, Claude est jeté en prison disciplinaire à la caserne Chanzy, à Châlons-sur-Marne, avant d'être transféré à la prison de Metz. C'est là qu'il apprend les événements du 13 mai en Algérie. Le 17 il s'adresse en ces termes au Président de la République :

« Résolument opposé à la guerre d'Algérie et solidaire de mes vingt et un camarades emprisonnés là-bas parce qu'ils ont refusé de porter les armes contre un peuple en lutte pour son indépendance, je veux vous affirmer, Monsieur le Président de la République, que je suis prêt à faire tout mon devoir pour défendre nos institutions démocratiques.

« Je vous demande donc de me permettre de prendre part sur le sol national à la lutte contre le fascisme. »

Le 18 juin 1958, le tribunal militaire de Metz le condamnait à deux ans de prison ferme.

Claude est marié et papa d'une petite fille, Claudine, âgée de deux ans.



Émile LAURANSOT

Peintre en bâtiment
VERSAILLES

Onzième d'une famille
de treize enfants

Incorporé le 7 mars 1957 au 41^e C.M.I., à Brétigny-sur-Orge, il apprit qu'il était destiné au 53^e S.R.I. cantonné en Algérie. Il refusa de partir. Le 8 juillet, il était jeté en prison disciplinaire avant d'être transféré à Fresnes.

Le 25 septembre, il fut condamné à un an avec sursis par le tribunal militaire de Paris.

« Je ne refuse pas — déclare-t-il au cours de ce procès — de servir ma patrie, mais je refuse d'aller me battre contre le

peuple algérien qui lutte pour sa liberté et son indépendance. »
Le 23 octobre, il est embarqué pour Oran, où il fut à nouveau incarcéré.

Le 28 mars 1958, il était condamné à un an de prison ferme par le tribunal militaire de cette ville.

La première condamnation ne bénéficiant plus du sursis, c'est à deux ans de prison qu'était portée sa peine.



Fernand MARIN

Télier-Chaudronnier
CHAVILLE (Seine-et-Oise)

Soldat au 93^e R.I. cantonné à Beynes (Seine-et-Oise), il apprend son départ prochain pour l'Algérie. Le 16 septembre 1957, il écrit au Président de la République :

« Au moment de rejoindre mon corps, avant mon départ en Algérie, je tiens à vous faire part de ma décision mûrement réfléchie de ne pas combattre le peuple algérien.

« J'ai toujours rempli mon devoir de soldat à la satisfaction de mes chefs, j'aime mon pays, je crois à sa grandeur, mais elle tient, pour moi, dans le fait que la France est le premier pays qui ait affirmé les droits de l'homme et dont la devise est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

« Je ne vois dans cette guerre qu'une monstrueuse contradiction à cette devise de mon pays. »

Le lendemain, il est emprisonné. Ce n'est qu'un an après, le 17 septembre 1958, qu'il comparait devant le tribunal militaire de Paris. Ne pouvant l'inculper de « refus d'obéissance », son ordre de départ ayant été annulé à l'époque, le tribunal l'inculpe injustement de « provocation de militaires à la désobéissance » et le condamne à 15 mois de prison et 50.000 francs d'amende.

Devant le tribunal, il maintient fermement sa décision. « Les événements du 13 mai, déclare-t-il, confirment la décision que j'ai prise et que je maintiens. » Le 23 septembre, Fernand Marin est emmené de force en Algérie.



Léandre LETOQUART

Monteur-électricien
à AVION (Pas-de-Calais)
Fils de l'ex-député communiste
du Pas-de-Calais, membre
du Comité Central
du Parti Communiste Français

Affecté le 5 mars 1957 au
7^e Cuirassiers, à Noyon (Oise),
il est désigné en septembre pour
partir en Algérie. Il écrit au Pré-
sident de la République :

« Monsieur le Président de la République,

Je viens d'être désigné pour rejoindre l'Algérie. Cette désignation me pose un véritable drame de conscience, et d'ailleurs, il est aussi celui de nombre de mes camarades.

« Après mûre réflexion, je me suis décidé à vous informer de mon intention de ne pas faire la guerre au peuple algérien. Je pense fermement que ma décision est conforme à l'honneur de l'armée française et de mon pays...

« La continuation de cette guerre ne peut que profiter aux ennemis de l'amitié franco-algérienne, en même temps qu'elle détériore et aggrave nos rapports avec la Tunisie et le Maroc et déshonore la France dans le monde.

« Fils d'un parlementaire communiste, mon père a été élu député du Pas-de-Calais par 152.000 électeurs pour œuvrer au rétablissement de la paix en Algérie sur la base de la reconnaissance de l'indépendance algérienne.

« C'est pour toutes ces raisons que je prends la décision, conformément à la Constitution Française, dont vous êtes le gardien, de ne pas porter les armes contre un peuple qui lutte pour sa liberté et son indépendance.

« Je veux être un bon soldat de l'armée française, je suis prêt à défendre ma patrie si elle était attaquée. C'est pour atteindre ces nobles objectifs que j'ai suivi avec sérieux le peloton des brigadiers et celui des élèves sous-officiers de réserve. »

Le 2 septembre, il est embarqué de force en Algérie. Affecté au 21^e R.I.C., il refuse de partir en opération. Il est puni de prison cellulaire, frappé dans sa cellule, puis incarcéré à la prison militaire d'Alger.

Le 24 janvier 1958, il comparait devant le tribunal militaire d'Alger. Au président qui lui propose de servir dans une unité non combattante, il répond : « *Même dans une telle unité, ce que vous me ferez faire ira toujours dans le sens de la guerre au peuple algérien que je me refuse à faire.* » Le tribunal le condamne à deux ans de prison.



Jacques ALEXANDRE

Ajasteur

ALFORTVILLE (Seine)

Sapeur au 19^e Génie. Il avait passé quinze mois en Algérie, lorsqu'à l'issue d'une permission de détente, il décide, fin décembre 1957, d'écrire au Président de la République :

« ... Après mûres réflexions, je me suis décidé à vous informer de mon intention de ne pas continuer à faire la guerre au peuple algérien.

« ... Je pense fermement que ma décision est conforme à l'honneur de l'armée française et de mon pays.

« Pendant les quinze mois passés en Algérie, j'ai pu constater, comme mes camarades, que cette guerre n'est pas faite pour défendre les intérêts de la France et est en contradiction avec nos traditions de liberté et de justice.

« J'ai été profondément bouleversé par tout ce que j'ai pu voir et entendre qui démolise la jeunesse et met en cause l'honneur de l'armée, comme le général de Bollardière l'a laissé entendre.

« C'est aussi la Constitution française que je respecte, puisqu'il est dit dans son préambule : « La République française n'entreprendra aucune guerre de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Ramené en Algérie, il est d'abord interné à Batna. En mai 1958, il est condamné à trois ans de prison par le Tribunal militaire de Constantine. Il est enfermé à la prison de cette ville où il est l'objet de sévices. Le 22 août 1958, il était frappé par le surveillant de la prison. Il a été transféré au bagne de Lambeze.

Francis RENDA

Ouvrier des produits chimiques
SETE (Hérault)

Après six mois passés en Algérie, à l'issue de sa première permission, Francis RENDA écrit au Président de la République :

« J'ai maintenant compris que je n'agissais pas là-bas dans l'intérêt de la France, mais bien au profit de quelques colons.

« Je veux faire mon devoir de soldat français et je serais prêt à prendre les armes si la France était en danger ; mais je refuse de me battre contre un peuple qui lutte pour sa liberté et son indépendance.

« En cela je suis fidèle à la Constitution de mon pays... »
Arrêté le 2 janvier, il est ramené en Algérie contre sa volonté. Successivement interné à Bône, Philippeville et Batna. Les conditions de l'internement sont telles que son frère est amené à protester auprès du ministre de la Défense nationale. Il est condamné à trois ans de prison par le tribunal militaire de Constantine.



Jean VENDART

Ajusteur
PARIS

Appelé sous les drapeaux en septembre 1957, à Roanne, il est prévenu le 3 janvier 1958 qu'il est désigné pour l'Algérie. Il écrit aussitôt au Président de la République :

« Je ne me pose pas en objet-tour de conscience puisque je porte l'uniforme de l'armée depuis quelques mois. Je suis prêt à faire mon devoir de jeune Français contre quiconque attaquerait mon pays... »

« ... En tant que citoyen, j'obéis aux lois de la Constitution française qui déclare notamment dans son préambule :

« La République n'entreprendra aucune guerre dans des

« buts de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

« ... Or la guerre qui sévit depuis trois années en Algérie est réellement une guerre de conquête dirigée contre la liberté d'un peuple... qui voit chaque jour des jeunes tomber, perdant ainsi une vie utile à la nation, pendant que se creuse un fossé toujours plus grand entre la France et l'Algérie.

« ... Je refuse de partir en Algérie et vous demande de rester en France... »

Le 7 janvier, il est arrêté chez ses parents où il passait ses quatre jours de permission. Il est embarqué de force en Algérie entre deux gendarmes. Le 1er avril, il est mis en cellule à la prison d'Alger. Le 23 mai, il est condamné à deux ans de prison par le tribunal militaire de cette ville. La situation à Alger ne permettant pas à son avocat de venir l'assister, il avait demandé le renvoi de son procès. Le renvoi refusé, il fut défendu par un avocat désigné d'office qu'il dut refuser à plusieurs reprises.

Gilbert BLEIVEISS

Technicien Radiodiffusion
Paris (11^e)

Appelé au cours de l'été 1957, il fait un stage de cinq mois au centre d'instruction de Constantine. Bien que pupille de la nation, il doit partir en Algérie en janvier 1958. Il écrit alors au Président de la République :

« Par cette décision, je n'entends pas refuser de faire mon devoir envers la Patrie, bien au contraire... »

« ... Notre pays, de tradition humaniste, ne saurait bafouer plus longtemps les termes de la Constitution... »

« ... La guerre, plus cruelle chaque jour, sème la haine entre les peuples français et algériens... »

« ... Je ne peux accepter d'être le complice de ceux qui torturent les patriotes algériens comme le firent, chez nous, les nazis... »

« ... Etant actuellement dans un centre d'instruction pour l'Algérie, je réclame une nouvelle affectation en France. Dans l'attente de celle-ci, je me tiens à la disposition des autorités militaires à mon domicile. »

Le 9 janvier, il est emmené de force en Algérie, mis en cellule au secret, puis emprisonné à Constantine.





Raphaël GRÉGOIRE

Electricien
MONTREUIL (Seine)

Sergent instructeur au 18^e régiment d'instruction de transmissions d'Epinal, Raphaël Grégoire informait, début janvier 1958, le Président de la République de son opposition à la guerre d'Algérie :

« Je suis prêt, écrivit-il, à combattre quiconque attaquerait mon pays. Après avoir réussi mes pelotons, j'ai été nommé sous-officier. J'accepte les responsabilités qui incombent à mon grade et c'est pourquoi j'obéis à notre Constitution dont vous êtes le gardien... La jeunesse de notre pays donne sa vie et ses plus belles années pour maintenir le pouvoir chancelant du colonialisme et, le fossé se creuse chaque jour davantage entre le peuple algérien et le peuple français. »

Pour cette lettre, Raphaël Grégoire a été emprisonné au 45^e R.T. d'Alger, après avoir été emmené de force en Algérie, menottes aux mains comme un criminel.

Le 13 mai, le Tribunal militaire d'Alger le condamnait à 18 mois de prison.

René BOYER

Employé des Chèques Postaux
PARIS-8^e

Incorporé le 11 janvier à la caserne Niel de Bordeaux, René Boyer avait fait connaître avant son incorporation au Président de la République, son opposition à la guerre d'Algérie :

« Tout ce que j'ai appris, écrit-il, tant au cours de mes études que dans la vie, m'interdit de porter les armes contre un peuple qui aspire à son indépendance et à sa liberté... »

Parlant de son frère : « Appartenant à la classe 52/2 B, pendant 18 mois en A.F.N., ce qu'il a vu n'est pas la pacification,



mais la guerre et la répression. Partout en Algérie, règne un climat de terreur et de violence...

«... Je suis prêt à combattre pour ma patrie si elle était attaquée, mais dans le cas présent, je pense que le courage ne consiste pas à faire la guerre, mais au contraire à refuser de la faire. »

Dès son arrivée à Bordeaux, il fut enfermé successivement au camp de Tanais près de Bordeaux, puis à la caserne Toussaint à Agen. Emmené de force en Algérie, il fut jeté en prison à son arrivée à Beni-Messous. Le 10 avril, le Tribunal militaire d'Alger le condamnait à deux ans de prison.



Guy BOUGEROL

Employé de librairie
CACHAN (Seine)

Appelé en 1956, il est dirigé sur l'Algérie quelque temps après. Sa compagnie est affectée en zone opérationnelle. Après 14 mois passés en Algérie, il vient en janvier 1958 en permission chez ses parents. A l'issue de cette permission, il écrit le 22 janvier au Président de la République :

« Avant de m'envoyer en Algérie, on m'a assuré que la France faisait là-bas œuvre civilisatrice... »

« J'ai fait 14 mois de compagnie opérationnelle. Je suis maintenant convaincu que la poursuite de cette guerre nuit à l'intérêt général de la France. Par les méthodes de répression employées on pervertit les jeunes Français envoyés là-bas : racisme, pillages, viols, tortures et exécutions sommaires... »

« Citoyen français, je suis prêt à faire tout mon devoir, mais je constate que le seul résultat de l'actuelle politique française en Algérie est d'exacerber la haine des Algériens contre la France. »

« C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République, j'ai décidé de témoigner devant l'opinion publique et de refuser de participer plus longtemps à cette guerre atroce, injuste et inutile. »

« Ce n'est qu'un acte individuel, mais je souhaiterais qu'il amène mes compagnons, les jeunes appelés et l'opinion

publique, à prendre conscience de l'acuité du drame algérien et de la nécessité d'agir pour une paix rapide en Algérie. »
Guy Bougerol est arrêté en février et, après quelques jours de mise au secret à la caserne Duplex, il est embarqué pour Oran où il est emprisonné, en attendant de passer devant le Tribunal militaire.



Marcel CASSAN

Echantillonneur

PARIS (18°)

Appelé sous les drapeaux en novembre 1956, il est affecté, en mars 1957, au 3^e bataillon d'infanterie de Meknès. Mais, bien que stationné au Maroc, il participe à la guerre d'Algérie. Le 21 janvier 1958 il écrit au Président de la République :

« ...Je croyais que les troupes stationnées au Maroc ne devaient pas intervenir dans le conflit algérien. Je me suis vraiment trompé, car en dix mois de Maroc j'ai cinq mois de campagne en frontière... »

« ...J'aime mon pays et son glorieux passé. Je suis prêt à défendre ma patrie si elle se trouvait menacée par n'importe quel pays. Je ne refuse pas de faire mon service militaire, je refuse, en tant que soldat de la France, de participer à une répression contre le peuple algérien... »

Arrêté et emprisonné le 25 janvier 1958, il est emmené de force en Algérie. Il est interné dans un centre d'instruction de la Légion où il connaît un régime inhumain. « Pendant dix-neuf jours, écrit-il dans une de ses lettres, porter une bêche de vingt-cinq à trente kilos, à raison de huit heures par jour, et, en plus, j'ai dû faire un jour la pelote. J'étais dans un état très faible. »
Le 26 juin, le tribunal militaire d'Oran le condamnait à huit mois de prison ferme pour « refus d'obéissance ».

Il doit repasser devant le tribunal pour un deuxième motif, celui « d'incitation de militaires à la désobéissance ».



Serge MAGNIEN

Etudiant en architecture
aux Beaux-Arts

PARIS

Le 11 février 1958, 177 sapeurs et gradés du 2^e régiment du génie écrivent de Metz au Président de la République à la veille de leur départ pour l'Algérie pour lui demander d'user de toute la force que lui confèrent ses hautes fonctions « pour qu'intervienne rapidement le cessez-le-feu et que s'engagent les négociations franches et constructives, seules capables aujourd'hui de faire se confronter sans vaine passion les différentes opinions et d'apporter à ce douloureux conflit les solutions qu'impose l'intérêt de la France comme de l'Algérie ». Serge Magnien est l'un des 177 signataires de ce texte. Avec quatre autres signataires, il est arrêté, cassé de son grade, condamné à 60 jours de prison dont 26 de cellule. Il est ensuite envoyé en Algérie où il participe à des opérations de ratissage. Après 19 jours d'opérations, il écrit au Président de la République :

« Les 19 jours d'opérations auxquels j'ai été contraint de participer du 18 au 30 avril ne sont qu'un avant-goût de ce que l'on exigera de moi, comme on le demande à des centaines de milliers de jeunes Français depuis trois ans et demi bientôt. »

« J'ai l'honneur de vous informer que, fidèle aux principes qui ont fait la grandeur de ma patrie, cela ne m'est ni possible ni acceptable. Deux mois de présence en Algérie m'ont, par ailleurs, convaincu que les idées exposées dans cette lettre sont partagées par un grand nombre d'hommes appelés ou d'active qui combattent ici, et ceci quelle que soit leur éthique personnelle. J'estime que cela doit également être dit au chef suprême de l'armée. »

« Je ne puis, sans honte pour mon pays et son armée, accepter que l'on nous fasse jouer un rôle que d'aucuns ont tenu naguère sous un autre uniforme. Les souvenirs que j'ai de l'occupation, de ses perquisitions et arrestations, les conditions de

la vie clandestine et les tortures infligées aux patriotes sont trop tenaces pour que je puisse m'empêcher de faire aujourd'hui certains parallèles...

« J'aurais voulu que vous entendiez comme moi les confessions et les récits d'hommes qui sont présents en Algérie depuis des mois déjà...

« Les Français doivent savoir qu'en leur nom, c'est la guerre à tout un peuple que nous faisons ici...

« Je ne refuserai jamais de faire mon devoir de Français, mais il m'est intolérable d'être contraint à des actes qui sont la négation de l'intérêt de mon pays. Un général écrivait récemment qu'un militaire avait le droit d'exprimer son désaccord avec des ordres reçus s'il les considérait comme contraires à l'intérêt supérieur de la nation. Conscient de mon devoir, je me permets de me prévaloir de son autorité et de ma qualité de patriote et de soldat français en vous adressant cette lettre. »

Puni de prison après l'envoi de cette lettre, il refuse dès lors de partir en opération. Il est traduit devant le conseil de guerre.

Le 18 août le tribunal militaire d'Alger le condamne à deux ans de prison ferme. Son père, Marius Magnien, ne put assister au procès, le visa pour se rendre en Algérie lui ayant été refusé.



Jean-Marie SAMSON

Mécanicien

CHATOU (Seine-et-Oise)

Le 10 mars 1958, le brigadier J.-M. Samson, du 458^e groupe d'artillerie aérien, caserné à Coulommiers (Seine-et-Marne), apprend que son groupe était appelé à être transféré prochainement à Colomb-Béchar (Oranie). Le jour-même il écrivait au Président de la République :

« ...Petit-fils de deux soldats « morts pour la France », fils

de prisonnier de guerre, je ne refuse pas de terminer mon service militaire. J'ai déjà accompli quatorze mois sans pouvoir être considéré comme un mauvais soldat.

« Je refuse simplement de participer à une campagne qu'un de nos derniers présidents du Conseil a qualifiée lui-même de « guerre imbécile et sans issue ». Je considère qu'il est de mon devoir de citoyen français de refuser de participer à une guerre injuste ; je suis prêt, par contre, à défendre ma patrie contre toute agression, comme l'ont fait mon père et mes grands-pères. »

Le lendemain, J.-M. Samson était dirigé à Alger sous escorte. Le 2 juillet, le tribunal militaire de cette ville le condamne à deux ans de prison ferme.



Jean DAUVERGNE

Polisseur sur métaux

PARIS (18^e)

Appelé sous les drapeaux le 7 novembre 1957, Jean Dauvergne appartient à une nombreuse famille. Le 20 mars 1958, il est affecté à la 1^{re} batterie du 1/401^e R.A.A. en Algérie. Là, il refuse de percevoir arme et munitions. Avant son départ pour l'Algérie, il avait informé par lettre le Président de la République de son intention de ne pas participer à la guerre contre le peuple algérien.

Il est traduit, le 8 août 1958, devant le tribunal militaire de Constantine, condamné à deux ans de prison et dirigé sur le bagne de Lambèze.



Claude VOISIN

Métallo

PARIS (20^e)

Fils de déporté dans les camps hitlériens, Claude Voisin est appelé sous les drapeaux en novembre 1957. Il apprend, le 4 mars suivant, son affectation en Algérie. Deux jours après, il adresse au Président de la République la lettre suivante :

« Appelé sous les drapeaux en novembre 1957, j'ai appris, il y a vingt-quatre heures, le 5 mars 1958, mon affectation en Algérie.

« J'avais déjà mon opinion sur le problème algérien et, après réflexion, je vous informe de ma décision de ne pas combattre le peuple algérien.

« Tout d'abord, je tiens à protester contre les mesures prises à mon égard.

« Affecté au 1/18 R.I.T. à Epinal, devant partir en Allemagne, j'ai appris, le 4 mars 1958, mon affectation à Sarrebourg ; dès mon arrivée à ce corps, on m'indiquait mon départ avec une nouvelle unité en Algérie. Il n'en avait jamais été question auparavant, j'ai donc demandé une permission de 24 heures pour aller voir mes parents ; celle-ci me fut refusée. Dans ces conditions, je vous informe de ma décision de retourner à mon ancien corps et de ne pas partir en Algérie.

« Je ne refuse pas d'accomplir mon service militaire, bien au contraire, je suis prêt à défendre ma patrie ; à cet effet, j'ai suivi le peloton des élèves gradés.

« C'est pour cela que ma conscience ne peut accepter de faire une guerre contraire aux intérêts de la France...

« La guerre d'Algérie creuse chaque jour un fossé toujours plus grand entre les peuples de France et d'Algérie ; et il m'est pénible de constater combien de victimes tombent chaque jour des deux côtés ; ainsi, dans mon quartier, à Mérimontant, plus de dix familles sont déjà endeuillées.

« Pour toutes ces raisons, je vous renouvelle mon refus de partir en Algérie, et vous prie, Monsieur le Président, de croire à mon attachement aux principes républicains. »

Quelques jours après, Claude Voisin est arrêté, emprisonné à Sarrebourg, transféré à Marseille, est emmené de force en Algérie.

Versé dans un commando, il refuse le fusil qu'on lui donnait. Il accepte néanmoins de porter des médicaments.

Pris dans une embuscade avec son commando, il va chercher sous le feu un camarade blessé. Ses chefs interrompent son geste comme un renoncement à son engagement. Devant le tribunal militaire d'Alger, en août 1958, il indique que son geste est purement humanitaire, que ce qu'il a fait pour un de ses camarades blessé, il l'aurait fait de la même façon s'il s'était agi d'un Algérien. Il confirme sa décision, que son geste ne met nullement en cause. Il est condamné à deux ans de prison ferme.



Etienne BOULANGER

Dessinateur industriel

Fils de pasteur

NANCY (Meurthe-et-Moselle)

Conducteur au 51^e Groupe de Transport à Auxonne, désigné pour partir en Algérie, il écrit au Président de la République :

« ... J'ai pris la décision de refuser de participer à la guerre que la France fait actuellement à l'Algérie... Ma conscience ne pourrait admettre que je combatte contre un peuple que je souhaite voir comme ami et allié de la France.

« Je veux défendre l'amitié entre Français et Algériens et rester fidèle aux traditions françaises de justice et de liberté rappelées dans le préambule de la Constitution.

« Je suis prêt à prendre les armes pour défendre la France de commettre des actes qui me laisseraient ensuite des remords... »

Emmené en Algérie contre sa volonté, il refuse de partir en patrouille avec un fusil, puis avec un poste de radio. Il est emprisonné, frappé en prison de coups de matraque par des élèves officiers parachutistes. Le 13 août, il est condamné à deux ans de prison par le tribunal militaire d'Alger.

Michel RÉ

Cultivateur

SENAS (Bouches-du-Rhône).



Le 29 août 1958, il est condamné à deux ans de prison par le tribunal militaire de Constantine pour avoir, lui aussi, exprimé dans une lettre au Président de la République son refus de faire la guerre au peuple algérien. Devant le tribunal, il confirma sa décision. Récemment, il écrivait à son père :

« ... Vois-tu, mon cher papa, c'est pour un idéal, la guerre est toujours faite pour tuer des innocents, et, si je lutte ainsi de toutes mes forces, c'est pour que mes frères, Roger, ainsi que tous les autres, n'aient plus besoin de venir mener cette guerre injuste contre le peuple algérien qui lutte pour son indépendance et sa liberté. » Michel Ré a, lui aussi, été transféré au bagne de Lambéze.

Paul LEFEBVRE

MAREUIL (Pas-de-Calais)



Il est incorporé le 4 septembre 1957 directement en Algérie, au centre d'instruction de Téliergma (7^e tirailleurs).

Après 4 mois de classe, il est affecté à la 4^e compagnie du 3-49^e R.I. en opération dans le Sud-Constantinois. Durant 11 mois, il vit un « affreux cauchemar ». Il est menacé de mort, après avoir été frappé par un sous-officier, pour avoir exprimé son sentiment sur la guerre d'Algérie. En permission début septembre 1958, il écrit au Président de la République. Il lui exprime son cas de conscience et les raisons pour lesquelles il demande de ne pas rejoindre son unité :

« Je ne peux rester un témoin silencieux du drame que j'ai vécu. Je considère qu'il est de mon devoir de jeune Français épris de l'amour de mon pays, de ses traditions de liberté et de justice, de dire la vérité. »

« Dès mon arrivée dans le Sud-Constantinois, j'ai participé à bon nombre d'opérations. »

« J'ai vu de mes propres yeux des dizaines d'Algériens, des jeunes de mon âge, tomber sous les balles. J'ai vu torturer des centaines d'hommes, parfois encore des gamins et même des femmes. J'ai encore dans mes oreilles les hurlements de douleur qu'ils poussaient. »

« Monsieur le Président, j'ai appris sur les bancs de l'école à aimer mon pays, son drapeau, son armée au service des causes les plus justes, les plus généreuses. »

« Comment vous expliquer mon état d'esprit en voyant les officiers se transformer en tortionnaires : je veux parler du capitaine Tornade, commandant de la 4^e compagnie et du sous-lieutenant Mormav, chef de la 2^e section. Je les ai vus pratiquer la torture sur des dizaines de musulmans. »

Cette lettre était accompagnée du témoignage de l'un de ses anciens chefs, le sous-lieutenant Peaud, qui confirmait les menaces de mort proférées contre le soldat Paul Lefebvre.

Malgré ces menaces, le 5 septembre, Paul Lefebvre était ramené de force en Algérie et enfermé dans des locaux disciplinaires à Constantine.

Voltaire DEVELAY

BRUAY-SUR-FESCAULT (Nord)



Incorporé le même jour que Paul Lefebvre, dans le même régiment (7^e tirailleurs au centre de Téliergma), après douze mois passés en Algérie, Voltaire Develay à l'issue de sa première permission s'adressait au Président de la République. Dans sa lettre, il confirmait les déclarations de Paul Lefebvre. Il écrivait notamment :

« Je puis ici apporter un témoignage solennel sur les faits cités par Paul Lefebvre, avec qui je me trouvais à Téliergma. Paul Lefebvre a en effet été battu et menacé de mort par le sergent-chef Herbulot (aujourd'hui passé adjutant). »

Il apportait lui-même son propre témoignage :

« Le 21 août, il y a eu une sortie-représailles appuyée par une compagnie de chasseurs à pied dans un village près de Télegma, parce que la ligne de chemin de fer avait sauté pour la deuxième fois. Tous les hommes furent sortis des habitations, y compris les vieillards pour être frappés : un seul homme ne fut pas battu : c'était un vieillard infirme, sourd et muet. Comme il n'y avait qu'un seul jeune dans le village — un jeune de 18 ans — il fut emmené sur la montagne et ne revint pas... »

En conclusion, Voltaire Develay annonçait qu'il considérait de son devoir « de refuser de faire la guerre au peuple algérien ; qu'il est prêt en toutes occasions à défendre sa patrie et la République, mais ne peut accepter de servir une cause contraire aux intérêts de la France. »

C'est entre deux gendarmes, menottes aux mains, que Voltaire Develay fut conduit dans une caserne de Lille avant d'être embarqué de force en Algérie où il est détenu en prison régimentaire.



Pierre GUYOT

Ouvrier métallurgiste

PARIS

Fils de Raymond Guyot
Membre du Bureau Politique
du Parti Communiste Français

Incorporé le 1er mai 1958 au C.I.R. 2 stationné à Sarrebourg, en Moselle, est désigné pour l'Algérie après quatre mois de classe.

Le 2 septembre il écrit au Président de la République :
« Pendant deux années, dans les trois usines où j'ai travaillé comme ajusteur : chez Nèvé (20*), aux Duplicateurs Métro (20*) et à Intertechnique, Boulogne, avec des ouvriers algériens, nous avons plus d'une fois ri ensemble, mangé à la même table, nous étions de vrais copains, et aujourd'hui on veut que

j'aille faire la guerre à leurs familles, à leur peuple, à leur patrie...

« Je suis soldat français et j'ai le devoir de porter un jugement sur les actes qu'on voudrait me faire accomplir. J'ai compris depuis longtemps qui sont les inspireurs et les profiteurs de la guerre. Pour continuer leur pillage, ils sacrifient la vie de milliers de jeunes Français et gaspillent des milliards prélevés sur les travailleurs de notre pays. Où est l'intérêt de la France dans tout cela.

« Pour moi, jeune ouvrier français, un travailleur algérien est un frère, sentiment que je n'éprouve pas, par exemple, à l'égard de M. de Sérigny ou d'un général antirépublicain comme le général Massu.

« C'est pourquoi, Monsieur le Président, en votre qualité de gardien de la Constitution de la République, j'ai l'honneur de vous informer de mon refus de porter les armes contre le peuple algérien. »

Le 4 septembre il est jeté en cellule à Sarrebourg. Le 11 il est embarqué de force pour l'Algérie. Arrivé en Algérie il est muté dans un bataillon de zouaves et participa à des patrouilles dans la Casbah. Pierre Guyot adresse alors une nouvelle lettre au Président de la République dans laquelle il déplore, dans un style émouvant, la misère effroyable du peuple algérien dont il a été témoin.

Il y exprime sa « résolution de ne plus participer à aucune patrouille ou garde, de ne plus se sentir comme un homme défendant les intérêts de quelques colons qui s'enrichissent sur le dos de ces malheureux. » Il est depuis, emprisonné à Algèr.



Edgar NEHOU

Ouvrier métallurgiste - Usine
Lavalette (Saint-Ouen)

PARIS (20*)

Soldat avec Pierre Guyot, à Sarrebourg, Edgar Nehou écrit, lui aussi, au Président de la République, le 3 septembre 1958 :

« ... J'ai mon opinion depuis longtemps sur le problème algérien. Je pense que tous les peuples ont le droit d'être libres et de se gouverner eux-mêmes. « ... Au moment où des généraux insurgés contre la Répu-

blique rendent publiques leurs déclarations, j'estime de mon droit et de mon devoir de vous annoncer, ainsi qu'au peuple tout entier, mon refus de faire la guerre aux patriotes algériens... Je pense que mon acte va dans le sens de la fraternisation franco-algérienne, alors que ceux qui en parlent beaucoup accentuent les opérations militaires.»

A son tour, il est jeté en prison, puis embarqué pour l'Algérie. Mis en demeure de participer à des actions armées contre le peuple algérien, il réaffirme son refus dans une nouvelle lettre au Président de la République.



François MICHEL

Adjoint technique
des Ponts et Chaussées
à SENS (Yonne)

Incorporé le 3 mars 1958 au camp d'instruction du train de Satonay, élève gradé, est reçu comme brigadier. Il est admis sur concours à l'École d'Artillerie des E.O.R. à Châlons-sur-Marne. Le 12 décembre, il est rayé sans raison du peloton des E.O.R. A cette cassation s'ajoute un ordre de départ pour l'Algérie. Il apparaît qu'il s'agit de décisions prises en raison de ses opinions républicaines. Il écrit au Président de la République :

« ... J'aime mon pays et je suis prêt à lutter, même au prix de ma vie, contre un ennemi qui l'envahirait. Mais pour les mêmes raisons, je ne peux, en conscience, accepter de faire la guerre au peuple algérien qui lutte pour son indépendance... »

« ... Sursitaire et poursuivant mes études, j'ai fréquenté de jeunes Algériens que j'ai toujours considérés comme mes frères, car ils étaient épris des mêmes sentiments de liberté, de fraternité et de justice... »

« ... J'élève une vigoureuse protestation contre la brimade dont je suis l'objet et je vous informe, Monsieur le Président de la République, de ma volonté mûrement réfléchie de ne pas faire la guerre au peuple algérien. »

Après l'envoi de cette lettre, François Michel est jeté en cellule, les cheveux rasés, et au secret, avant d'être embarqué de force pour l'Algérie, où il a été enfermé dans des locaux disciplinaires à Constantine, puis au Centre pénitentiaire d'Alger.



Pierre MICHAU

Ouvrier en bâtiment - PARIS

Conducteur au C.I.T. n° 154 du camp de Tanais (Gironde), il écrit, le 25 septembre 1958, au Président de la République, sa décision de ne pas faire la guerre au peuple algérien :

« J'ai vécu pendant 30 mois dans la région parisienne, dans des entreprises de Versailles et de Thiais, où j'ai constamment travaillé avec des Algériens... »

« Au travail, ils nous étaient égaux. Beaucoup d'entre eux, s'ils avaient eu la possibilité d'apprendre un métier et de pouvoir le faire, auraient été d'excellents ouvriers... »

« Je ne refuse pas de faire mon devoir de Français, la preuve en est que j'ai suivi le peloton d'élèves gradés et j'ai passé ces examens... »

Quelques jours après l'envoi de cette lettre, Pierre Michau était emmené de force en Algérie, où il a été jeté en prison avec François Michel. Le 29 novembre 1958, le tribunal militaire d'Alger le condamnait à 2 ans de prison.

Jérôme RENUCCI

Etudiant en Droit - PARIS (14^e)

Incorporé le 6 août 1958 au centre d'instruction de l'armée de l'air de Compiègne et désigné, après deux mois de classe accélérée, pour rejoindre prochainement l'Algérie, il informe le Président de la République de « sa décision profondément réfléchie » de ne pas faire la guerre au peuple algérien.

« La guerre, écrit-il, que soutient la France en Algérie voit, de jour en jour s'intensifier les combats et s'accroître, de part et d'autre, les pertes humaines. Elle ne saurait répondre en même temps aux aspirations de la jeunesse de France, éprise de paix et de progrès social, qui voit avec angoisse se creuser tous les jours, plus profond, le fossé entre les peuples de France et d'Algérie. »

Après l'envoi de cette lettre, Jérôme Renucci a été aussitôt jeté en prison régimentaire.

Un livre particulièrement recommandé

MAURICE MOUILLAUD

La Mystification

DU 13 MAI AU 28 SEPTEMBRE

DEPUIS le 13 mai, la France vit une histoire chargée de mythes. Cette histoire, présentée avec les moyens massifs dont dispose l'Etat, a ressemblé à un rêve.

Qu'y avait-il derrière les images trompeuses de la « fraternisation », les « silences de De Gaulle » ou ses déclarations ?

« La Mystification » est un essai pour confronter chaque fois la réalité et la fiction. Grâce à cet essai brillant, Maurice Mouillaud prend place parmi nos meilleurs pamphlétaires.

Mais « La Mystification » est plus qu'un pamphlet politique. L'ouvrage de M. Mouillaud est une descente dans les profondeurs du 13 mai :

Quel était le rôle de De Gaulle derrière le mythe ? Qu'y a-t-il derrière la « guerre révolutionnaire » ? Les colonels sont-ils vraiment les auteurs du 13 mai ? Le nouveau « système » est-il vraiment l'ennemi de l'ancien ? etc.

La critique de la mystification suppose la remise à l'en-droit de l'Histoire.

Un livre actuel, fort intéressant, facile à lire, qui renoue avec une tradition bien française.

« La Mystification » du 13 mai au 28 septembre », de Maurice Mouillaud. Editions Sociales. 288 pages, 650 francs. Passez vos commandes au C.D.L.P., 142, boulevard Diderot, Paris-12^e. C.C.P. 4629-39.

Edité par le
Parti Communiste Français
Janvier 1959

S. G. P.
6, Fg-Follesonnière — PARIS (9^e)

Prix : 20 fr.